

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION DE GESTION ET D'UTILISATION DU STADE VTT XCO DES AIRELLES

Séance du 27 octobre 2025 Dûment convoqué le 21 octobre 2025

En l'an 2025, le lundi 27 octobre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (21): J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, P. BLANQUE, P. CAMPS, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-D. LAPORTE, D. MARIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS.

Absents (5): F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PONSA, M. SANTANACH.

Pouvoirs (10): H. BAUDET (à A. HUG), A. BOUSQUET (à P. BLANQUE), M. GARCIA (à M. POUDADE), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), J.-L. LACUBE (à J.-D. LAPORTE), P.-L. LE TAON-BARRES (à J.-L. DEMELIN), A. LUNEAU (à M. RIFF), F. MARTIN (à M. BLANC), P. PETITQUEUX (à P. BATAILLE), C. VERDAGUER (à S. POLATO).

Secrétaire de séance : Stéphanie PRUDENTOS.

Acte n°: CCPC-2025300-016

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du sport, notamment l'article L311-1 relatif à la sécurité des activités sportives en milieu naturel ;

VU le Code civil, articles 1240 et suivants relatifs à la responsabilité civile ;

VU la jurisprudence constante en matière de responsabilité des collectivités et des gestionnaires d'équipements sportifs ou de loisirs ;

CONSIDERANT la nécessité de formaliser les modalités d'aménagement, d'entretien et d'exploitation du stade VTT XCO des Airelles ;

CONSIDERANT la volonté d'assurer l'ancrage local du stade VTT XCO des Airelles.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la convention de gestion et utilisation du stade VTT XCO des Airelles à l'association Font-Romeu Cyclisme ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Accusé de réception en préfecture 066-246600464-20251027-CCPC-2025300-16-DE Date de réception préfecture : 28/10/2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité):

- D'approuver la convention de gestion et utilisation du stade VTT XCO des Airelles à l'association Font-Romeu Cyclisme ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

Le Président,
Pierre BATAILLE

La Quillaire

66210 LA LLAGONNE

04.68.04.49.86

Accusé de réception en préfecture 066-246600464-20251027-CCPC-2025300-16-DE Date de réception préfecture : 28/10/2025